



Mairie
de
Pontigny
89230

Tél. : 03 86 47 42 87
Fax : 03 86 47 43 55

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 12 octobre 2020
20h à la mairie

Présents : Gille Cornat - Adrien Lamare - Pauline Degryse – Marion Gagnepain – Thierry Meyer – Emmanuel Maufroy – Ludovic De Cuyper - Marie Hamelin – Julie Loffroy – Sandrine Domicé – Kévin Boulmier - Cédric Cherrier – Laetitia Delagneau – Perrine Hell - Thomas Estève

Absent excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Adrien Lamare

Validation du compte rendu de la séance du 22 juillet à l'unanimité.

Ordre du jour

- ❖ Modification délégation de compétence
- ❖ Modification commission Appel d'offres
- ❖ Renouvellement de la convention de la ligne de trésorerie
- ❖ Vente logement Domanys
- ❖ Transfert de compétence PLU à la communauté de communes
- ❖ Divers Mise en place d'une convention de mise à disposition de la maison de la forêt à la 3CVT
- ❖ Point sur le retour des commissions communales
 - Commission Travaux → Parole à Cédric Cherrier
 - Commission enfance / aînés → Parole à Ludovic De Cuyper
 - Commission Communication → Parole à Pauline Degryse
- ❖ Divers
 - Aire de camping-car
 - Point sur la vente du Domaine de Pontigny.
 - Syndicat du bassin du serein
 - Mise en place des containers jaune
 - Arrêté de fermeture du mille club jusqu'à la fin de l'année pour éviter tout « foyer infectieux » de la Covid 19
 - Demande de mise en place d'un kiosque de restauration « Cabane d'Antan » sur l'ex parking du routier
 - Demande de mise en place d'un stand friperie / vêtements neuf et collation gaufres/crêpes/ café

❖ Modification délégation de compétence attribuée au maire :

Nous avons reçu du contrôle de la légalité, suite à notre délibération par laquelle le conseil municipal accorde des délégations de compétences, un retour, indiquant que sur les points 16 – 22 et 26, il n’y a pas fixé de limites ou de conditions d’exercices.

Reprise du point 16 : Monsieur le Maire souhaite inscrire « sans condition ». Il faudra donc lire ; *« tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, sans condition, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50000 habitants et de 5 000 euros pour les communes de 50 000 habitants et plus. »*

Reprise du point 22 : Monsieur le Maire souhaite inscrire « sans conditions particulières »
Il faudra donc lire ; « D’exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l’urbanisme ou de déléguer l’exercice de ce droit en application des mêmes articles sans condition particulière.

Reprise du point 26 : Monsieur le Maire souhaite inscrire « au maximum d’un montant de 1 000 euros. Il faudra donc lire ; « la demande d’attribution de subventions à tout organisme financeur au maximum d’un montant de 1 000 euros ».

Après discussion, monsieur le Maire soumet au vote ces trois propositions.

Le conseil à l’unanimité valide ces modifications.

❖ Modification commission Appel d’offres

Monsieur le maire informe avoir reçu un courrier de la Préfecture concernant la composition de la commission appel d’offres de la commune.

L’article L1411-5 du code général des collectivités territoriales dispose que la commission est composée, lorsqu’il s’agit d’une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelles au plus fort reste.

Il s’avère que notre composition de la commission est de 10 personnes sans distinction de titulaires et de suppléants. Il faut que l’on distingue la commission communale « Finances, Economie » et la commission « Appel d’Offres ».

Il faut pour une commune comme la nôtre, en plus du Maire, président de la commission, élire 3 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Maire rappelle la composition de la commission communale d’origine et maintient la composition de celle-ci, en tant que Commission « Finances et Economie ».

Par contre, il demande aux membres du conseil, qu’elle serait ceux qui souhaiteraient composer la « nouvelle » commission Appel d’Offres.

Se présente à la commission :

- Cédric Cherrier – Gilles Cornat – Thierry Meyer – Adrien Lamare – Marion Gagnepain et Ludovic De Cuyper.

Monsieur le Maire soumet au vote, à main levée, le nom des différents membres du conseil afin de valider les titulaires et les suppléants.

Sont élus en tant que titulaire :

- Cédric Cherrier
- Gilles Cornat
- Ludovic De Cuyper

Sont élus en tant que suppléants :

- Thierry Meyer
- Adrien Lamare
- Marion Gagnepain

❖ Renouvellement de la convention de la ligne de trésorerie

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté.

Le montant maximum est de 100 000 euros pour une durée d'un an.

La commission d'engagement est de 0.20 %.

Pour rappel : cette ligne de trésorerie, engagée l'année précédente, avait été utilisée à hauteur de 50 000 euros. Celle-ci a été remboursée cette année.

Cette ligne de trésorerie permet d'avoir une réserve financière au niveau communale et permet de palier aux écarts que l'on pourrait avoir entre les versements des différentes recettes et les dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire soumet au vote le fait de signer ce renouvellement de la convention avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté.

Le conseil à l'unanimité valide.

❖ Vente logement Domanys

Monsieur le Maire informe le conseil, qu'il a reçu un courrier de Domanys qui demande l'avis du conseil sur la vente d'un logement situé au 1 rue Saint Thomas, parcelle en section AD n°252 d'une contenance de 3a39 ca.

La vente est projetée au prix de 62 740 €.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande.

Le conseil valide à la majorité le principe de vente de ce logement. (3 abstentions – 12 pour)

De plus, suite au passage du géomètre pour le bornage et les servitudes, il a été constaté que Domanys empiétait sur notre parcelle AD 164 : Au niveau du pignon de la maison pour une superficie de 14 m² et au niveau des clôtures arrières de toutes les maisons pour une superficie de 38 m² au total.

Afin de finaliser la vente de la maison implantée sur la parcelle AD 252, Domanys nous propose de régulariser la situation de la limite de propriété de leurs biens.

Domanys sollicite le conseil municipal pour recueillir un avis favorable pour l'acquisition par Domanys de ces deux parcelles de 14 et 38 m². Cette acquisition se ferait à titre gratuit et Domanys prendrait à sa charge ses frais inhérents à cette cession.

Monsieur le Maire soumet au vote cette demande

Le conseil valide à la majorité cette demande. (3 contre – 5 abstentions – 7 pour)

❖ Opposition au transfert de la compétence PLU à la 3CVT

Monsieur le Maire expose que la loi ALUR prévoit que les communautés de communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme, le deviennent de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté de communes, soit le 1^{er} janvier 2021. Ce transfert peut toutefois être refusé si une minorité de blocage (25 % des communes représentant au 20 % de la population totale et inversement), s'y oppose entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Monsieur le Maire considère qu'il est plus pertinent de conserver le pouvoir décisionnaire en matière d'urbanisme à l'échelon communal.

Monsieur le Maire soumet au vote ce principe.

Le conseil à la majorité valide. (1 contre – 1 abstention – 13 pour)

❖ Mise en place d'une convention de mise à disposition de la maison de la forêt à la 3CVT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, qu'il a reçu une demande de la communauté de commune du pays Chablisien pour que la commune puisse leur mettre à disposition une salle le mercredi après-midi, pendant la période scolaire, de 14h à 19h, pour que l'école de musique puisse travailler correctement et sereinement du fait du manque de place à la Maison de l'Enfant.

Monsieur le Maire souhaite leur mettre à disposition la salle de la maison de la forêt.

Monsieur le Maire précise qu'une convention de mise à disposition devra être établie.

Monsieur le Maire propose les modalités suivantes :

- La mise en place d'un loyer annuel, incluant les frais de fonctionnement (électricité et eau) ainsi que le ménage, d'un montant de 1 600 euros.
- Monsieur le Maire précise qu'il est parti sur une base de 32 semaines (8 mois), à 50 euros.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Le conseil à l'unanimité valide le principe.

❖ Point sur le retour des commissions communales

➤ Commission Travaux → Parole à Cédric Cherrier

- Cédric Cherrier fait un bilan sur la nouvelle mise en place de l'entretien des espaces verts, des travaux concernant les élagages, le nettoyage des rus et fossés
- Un point est fait également sur la réorganisation du service, du fait que depuis le début de l'année, la commune n'a plus qu'un seul agent communal.
- Monsieur le Maire confirme que la réorganisation se fait et qu'il faut laisser un peu de temps pour que tout rentre dans l'ordre.
- Il est rappelé également de faire un point sur les plots bétons le long de la rue Andrée Merle qui sont régulièrement bougés et qui perturbent l'entrée des habitations à proximité.

➤ Commission enfance / aînés → Parole à Ludovic De Cuyper

- Ludovic De Cuyper fait un bilan sur les différents travaux mis en place depuis le début de l'année. Il fait rappel que la rentrée scolaire s'est bien passée.
- Que le repas des aînés est annulé cette année pour cause du Covid mais que la commission a décidé de mettre en place une distribution de chèques cadeaux à tous les habitants de plus de 70 ans, d'une valeur de 20 euros. Ce chèque cadeau sera à utiliser dans tous les commerces du

village ayant validé leurs participations, à savoir (Le restaurant les 2 Lions – Le bar tabac St Vincent – l’alliance du fournil – Amarilys – La céramiste Leba Condon – MG – la coiffeuse CB Style – l’épicerie Le Panier Sympa – le moulin de Pontigny et le Vignoble Angst.

- Cela représente 143 personnes. De plus 7 cadeaux seront offerts aux personnes résidents à la maison de retraite de Ligny le Chatel.
- Cette année, la décoration avec les sapins se fera uniquement dans la rue Paul Desjardins et dans le centre du village. Le grand sapin sera mis devant l’école élémentaire.
- La municipalité à décider d’offrir des cadeaux de naissances pour tous les enfants nés cette année. Ils seront distribués lors de la cérémonie des vœux du maire au mois de janvier

➤ Commission Communication → Parole à Pauline Degryse

- Pauline Degryse fait le point sur la réunion de la commission du 29/09
- Un point est fait sur le début de la mise en place du site Facebook pour la commune. Ce site est mis en place par Julie Loffroy, Marie Hamelin et Pauline Degryse.
- La commission a également parlé de faire un point sur site internet de la commune (le rendre plus attractif), sur la gestion des infos du panneau lumineux (rendre les messages plus rapide pour optimiser la lecture), revoir les affichages sur les panneaux « papiers », maintenir pour le moment la parution de « au fil de Pontigny ».
- La commission avait également pensée travailler sur une application dite « panneau pocket » sur smartphone, mais pour le moment ne donne pas suite.
- Un travail, demandé par la communauté de communes, est également fait pour remonter les informations sur l’activité économique des entreprises de la commune et de ce fait créer un fichier mis à jour des entreprises du village.

❖ Divers

➤ Aire de camping-car

Monsieur le Maire fait un point sur l’activité de l’aire de camping-car :

- Entrées : 3 192 € / Electricité : 977 € / Eau : 153 €
- Pour info l’année 2019
 - Entrées : 5 575 € / Electricité : 1 170 € / Eau : 228 €

➤ Point sur la vente du Domaine de Pontigny.

- Monsieur le Maire fait un point sur les différents éléments en sa possession sur la vente du Domaine
Monsieur le Maire a reçu le 21 septembre dernier l’Abbé Benoit Paul Joseph responsable de la Congrégation de la Fraternité St Pierre et fait lecture aux membres du conseil du mail qu’il a reçu le 28 septembre reprenant les différents éléments vu lors de ce rendez-vous.

Monsieur le Maire donne également les dernières informations reçues de Monsieur Schneider. Il l’a reçu avec deux adjoints samedi 10 octobre.

Monsieur Maire précise que le dossier de la Congrégation de la Fraternité St Pierre est également intéressant mais a confirmé qu’il soutenait le dossier de Monsieur Schneider.

➤ Syndicat du bassin du serein

Monsieur le maire annonce que Syndicat du Bassin du Serein a mis en place une plaquette d'informations sur le fonctionnement du syndicat.
Cette plaquette est disponible en mairie.

➤ Mise en place des containers jaune

Monsieur le Maire précise les modalités de la future mise en place des containers jaune, mise en place par la Communauté de communes.

Arrivée courant novembre au local technique et distribution à définir courant décembre.

A savoir que l'on recevra également ceux de Venouse et Rouvray.

Les containers arrivent en vrac et seront à monter et à livrer pour personnes ne pouvant se déplacer. Des sacs jaune seront donnés aux habitants ne pouvant pas mettre de bacs (cela concerne 9 familles)

➤ Pacte de Gouvernance mis en place par la Communautés de Communes.

Monsieur le Maire annonce qu'Etienne Boileau, président de la communauté de communes souhaite mettre en place un pacte de gouvernance.

Ce projet a été validé au bureau communautaire le 8 octobre 2020.

Monsieur le Maire présente ce projet aux membres du conseil.

- Le projet de territoire s'efforcera de répondre notamment aux attentes suivantes :
 - ◆ Faire travailler ensemble et fédérer les communes membres de la communauté, valoriser la cohésion territoriale (comment forger une identité partagée du territoire ? Comment refonder le lien communes /communauté de communes ? Comment soutenir ses communes membres, premier cadre de vie de ses habitants ?)
- L'élaboration d'un Pacte de Gouvernance pourra être une opportunité intéressante à saisir dans ce cadre et à travailler en parallèle du projet de territoire.
- ◆ Faire le diagnostic du territoire pour poursuivre l'action communautaire et identifier de nouveaux chantiers
 - ◆ Formaliser une stratégie de développement et déterminer des enjeux principaux et prioritaires (Comment organiser et développer le territoire de manière équilibrée et solidaire ? Comment valoriser le cadre de vie autour de l'image d'excellence rurale de ses communes ? Comment être un territoire de référence en matière d'énergies positives et de préservation de ses ressources ?
 - ◆ Faire connaître la communauté de communes et la rendre plus visible et mieux identifiée par les citoyens
 - ◆ Mettre en œuvre les orientations fixées par les élus
 - ◆ Peser dans les différents dispositifs de contractualisation avec d'autres collectivités.

Le projet de territoire comprendra :

Une phase de diagnostic – Une phase de définition des enjeux et objectifs sur 10 ans – une phase de définition d'un plan d'actions et de projets concrets et un plan de communication.

Monsieur le Maire revient sur différents points :

- Arrêté de fermeture du mille club jusqu'à la fin de l'année pour éviter tout « foyer infectieux » de la Covid 19
- Mise en place d'une nouvelle convention de mise à disposition des locaux communaux (remis au goût du jour) – Cela concerne 3 associations : Le Club Inter génération – le Comité des fêtes et Les Amis de Pontigny
- Demande de mise en place d'un kiosque de restauration « Cabane d'Antan » sur l'ex parking du routier ou de la hall. Présentation du projet.
 - Le conseil à l'unanimité refuse ce projet
- Demande d'installation le mardi et/ou le vendredi de 9hres à 17 hres, d'un stand Friperie et linge neuf ainsi qu'un stand de collations gaufres, crêpes et café
 - Le conseil à l'unanimité refuse ce projet
- Information sur l'arrêté de la préfecture portant interdiction d'organisation des évènements festifs ou familiaux de plus de trente personnes dans des établissements recevant du public dans le département

Questions des Adjoint / Conseillers :

Marion Gagnepain : Demande s'il y a la possibilité de travailler sur une éventuelle mutualisation sur l'achat de gaz pour les habitants de la commune bénéficiant de ce service.

Réponse de Cédric Cherrier : La communauté de communes y réfléchi aussi.

Sandrine Domicé :

- Remonte l'information d'un courrier reçu d'un habitant sur l'incivilité de personnes de passage sur la commune depuis sur le restaurant routier est fermée.

Réponse de Monsieur le Maire : A voir lors de la prochaine commission travaux pour remédier au problème.

- Souhaiterai que la commune regarde la faisabilité de mettre un passage piéton à proximité de la rue Paul Desjardins et de la rue Andrée Merle

Réponse de Cédric Cherrier : Dans ce secteur, il va être difficile de mettre un passage piéton car l'endroit est dangereux quand les véhicules empreintes cette route en descendant du pont.

Adrien Lamare : Demande si le parking à côté de l'école appartient à la commune.

Réponse de Monsieur le Maire : Ce parking est un terrain privé. Il est mis à disposition pour faciliter le stationnement.

- Date du prochain conseil le lundi 14 décembre à 20h.
- Commission Finances Economie le lundi 2 novembre à 19h à la mairie
- Pour les autres commissions les adjoints prendront contact

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 21h45.